Lettre de Belgique

Bruxelles, le 6 juin 1910.

Il faut bien reconnaître que le parti clérical a un talent tout spécial dans l'art de maquiller les résultats électoraux. Déjà la Représentation Proportionnelle — sans parler du vote plural — qui est son œuvre, a donné au pays une représentation parlementaire complètement faussée. Le résultat du scrutin du 22 mai dernier, démontre à l'évidence que le parti clérical est en minorité dans le pays et conserve pourtant à la Chambre une majorité de 6 voix.

D'ailleurs chaque élection législative a mis en relief la défectuosité de ce fameux système proportionnel qui avantage les cléricaux au détriment des libéraux et des socialistes. Quoi d'étonnant qu'en France, ce sont aussi les cléricaux seuls — à de rares exceptions près — qui réclament unanimement le système de la R. P.

Ce n'est pas tout, car les feuilles de sacristie ont plus d'un tour dans leur sac. Les trois partis politiques semblent d'accord pour demander que le nombre des représentants soit augmenté de 18 répartis entre Bruxelles, Anvers, Charleroi, Malines, Liège, Gand, Ostende, etc.

Douze de ces sièges seraient précisément attribués aux provinces qui viennent d'élire leurs représentants et seraient conférés par des élections partielles régies en grande partie par le système majoritaire. Il en résulterait vraisemblablement que les cléricaux obtiendraient, dans ces conditions, neuf sièges sur les douze.

Quant aux 6 autres sièges des provinces qui n'ont pas élu leurs députés en 1910, si on s'en rapporte aux chiffres de 1908, ils seraient partagés entre le parti clérical et l'opposition.

Aussi les cléricaux escomptent bien que ces 18 sièges seront attribués par des élections partielles qui renforceraient ainsi la faible majorité du gouvernement.

La façon la plus loyale de résoudre le problème et d'arriver à une représentation exacte des partis serait de procéder, en 1912, à la dissolution des Chambres. Mais allez donc demander cela à nos bons cléricaux !

⁂

A l'Exposition, la section française achève sa toilette et se pare avec un art et un goût d'une irrésistible séduction. Jamais la France n'aura montré un aussi louable souci d'étaler aux yeux du monde l'innombrable diversité des manifestations de l'activité du pays. A l'élégance de la décoration, à la variété des salons qui se succèdent, dans une belle et vaste perspective, elle joint la maîtrise du travail d'art et l'harmonie de l'ensemble.

La galerie des machines atteste que la France a utilisé toutes les ressources du progrès et qu'elle s'oriente sans cesse vers le perfectionnement de son outillage économique: les forges, les aciéries, la grosse construction métallurgique sont brillamment représentées dans la section.

A côté du domaine de l'industrie, tout le passé artistique de la France se prolonge ici en quelque sorte par l'exposition du mobilier, du luxe, de la grâce légère mise au service de la toilette. Nous aurons occasion d'y revenir souvent, mais on peut affirmer, dès aujourd'hui, que la section française sera la plus grande attraction de l'Exposition.

⁂

Voici qui va faire la joie des philatélistes. Le 1er juin ont été mis en vente, dans tous les bureaux de poste du Royaume, des timbres spéciaux dits de « Charité », à l'occasion de l'Exposition. Ces timbres, gravés d'après le tableau de Van Dyck, à Saventhen, représentent « Saint-Martin partageant son manteau entre deux pauvres ». Ils sont vendus avec une surtaxe au profit de la Ligue nationale contre la tuberculose, en vue de la création de sanatoria pour les indigents. Ces timbres, un peu plus grands que les autres, portent le mot latin « Caritas » — sans doute pour mettre d'accord wallons et flamingants. Ceux de 1 centime en gris sont vendus 2 centimes, ceux de 5 centimes en bleu pâle, 10 centimes, et ceux de 10 centimes, en rouge, sont vendus 15 centimes. Mais ces timbres ne peuvent pas être utilisés pour correspondre avec les pays étrangers, en vertu de la convention internationale de Washington et de Rome. Avis aux collectionneurs.

⁂

Les théâtres ont déjà ouvert grandes toutes leurs portes. A la Monnaie, reprise du « Crépuscule des Dieux », avec une interprétation et une mise en scène hors ligne. Au Parc, « Le Marchand de Venise » ; aux Galeries, « Le Grand Mogol » ; au Molière, « Messalinette », dont le succès est toujours des plus vifs ; au Vaudeville, « Loute ». Pour les amateurs de Music-Halls, l'Alcazar, la Scala, le Palais d'Eté, sans parler des nombreuses attractions de l'Exposition. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

VAN BRUGGE.

Le suicide et l'instinct de la conservation

Paris, 6 juin. — Hantée par la monomanie du suicide, Mme Marie Grimardias, qui habite avec son mari, 22, rue Legendre, vient pour la sixième fois d'échapper presque miraculeusement à la mort qu'elle avait l'intention de se donner.

Le 2 juin dernier, la malheureuse femme se jetait dans la Seine près du pont Alexandre ; elle fut sauvée par des mariniers et reconduite chez elle. Le soir même, elle voulait se tuer avec le revolver de son mari ; celui-ci arriva à temps pour l'en empêcher. Un peu plus tard il lui arrachait un rasoir avec lequel elle allait se couper la gorge et intervenait encore au moment où elle se disposait à avaler du sublimé corrosif.

Hier, la désespérée prenait le train à la gare Saint-Lazare à destination de Versailles. Soudain, elle ouvrait la portière à quelques centaines de mètres du tunnel de Mantes et se précipitait sur la voie. Elle ne réussit qu'à se blesser assez grièvement aux jambes. Mais elle était tombée sur la voie descendante et un train arrivait à toute vitesse au moment où elle se relevait. Cependant l'instinct de la conservation fut plus fort que son désir d'en finir avec la vie. Machinalement, elle se coucha entre les rails et le train passa sur elle sans lui faire la moindre égratignure.

Une heure plus tard, Mme Grimardias arrivait en boitant à la gare de Saint-Cloud.

M. Fresnel, commissaire de police, l'a envoyée à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Le député italien Ferri et le Parti Socialiste

Rome, 6 juin. — Le député Ferri a continué hier sa défense devant le comité directeur du parti socialiste. Il a fait remarquer qu'il n'avait pas été trouver le roi, ce fut le roi qui vint à lui » ; il a terminé en déclarant que s'il est encore en Italie, il viendra se défendre devant le congrès socialiste.

Le comité affirme que la conception socialiste est l'antithèse de la monarchie ; il regrette le contact pris par Ferri avec le roi ; mais, étant donnée sa bonne foi, il ne croit pas pouvoir prendre contre lui une mesure disciplinaire, laissant cette responsabilité au prochain congrès socialiste.

A LAMBERSART

Un malade meurt subitement chez un Herboriste

LE PARQUET DE LILLE OUVRE UNE ENQUÊTE ET ORDONNE L'AUTOPSIE DU CADAVRE

Une mort subite dont les causes paraissent assez mystérieuses vient de jeter un vif émoi dans le populeux quartier de Canteleu-Lambersart.

Un ouvrier malade est mort subitement chez un herboriste à qui il rendait visite, et cette nouvelle aussitôt colportée a été commentée de diverses façons, surtout lorsque l'on apprit que le médecin de l'état-civil avait refusé le permis d'inhumer.

Nous nous sommes livrés à une enquête sur cette affaire et voici ce qu'il nous a été donné d'apprendre.

Il y a quelques jours, un ancien chauffeur, M. Léonard Brouckaert, âgé de 54 ans, actuellement employé à de menus travaux à l'usine Crépy, s'était rendu chez M. Henri Druart, herboriste, au numéro 10 de la rue Bernard.

Cette visite avait pour motif un mal d'estomac dont souffrait l'ouvrier qui venait demander un conseil au marchand d'herbes. M. Druart conseilla à M. Brouckaert de prendre des infusions de tisane, composée de gentiane et d'autres racines aux qualités apéritives. Le malade acheta quatre paquets de la tisane proposée et rentré chez lui rue Vaillant, cité Sainte-Anne, 6, prit pendant quatre jours les infusions recommandées.

Pourtant le mal dont souffrait M. Brouckaert s'accrut considérablement dans le courant de la journée de samedi et l'ouvrier fut victime de plusieurs faiblesses passagères à son atelier. Et c'est ainsi qu'il décida d'aller rendre une seconde visite à l'herboriste.

Vers 7 heures et demie du soir, il se rendit rue Bernard, et une demi-heure plus tard, M. Druart annonçait aux voisins la mort subite de son client.

Aux nombreuses questions dont il était pressé, l'herboriste répondit qu'à peine rentré chez lui, M. Brouckaert qui était assis sur une chaise, donna des signes de faiblesse. Pâlissant effroyablement, il vacillait et menaçait de s'écrouler sur le parquet. M. Druart le soutint et pour le remettre lui fit prendre un petit verre de liqueur stomachique.

Le malade n'allant pas mieux après l'absorption de la liqueur, l'herboriste voulut le conduire à l'air et dirigea ses pas vers la cour de la maison.

Mais arrivé sur le seuil de la porte, M. Brouckaert s'affaissa, ne donnant plus signe de vie.

Transporté dans une chambre et couché sur un lit, il reçut des soins destinés à le rappeler à la vie, respiration artificielle, etc...

M. Brouckaert, qui d'après l'herboriste, présentait l'aspect d'une personne victime d'une hémorragie interne, ne revint pas à lui et lorsque quelques instants plus tard, un docteur de passage dans le quartier, mandé, vint le voir et tenta de le ranimer par des injections d'éther, l'ouvrier était mort.

Sa famille fut aussitôt prévenue et le cadavre emporté à son domicile. Le lendemain, dimanche matin, le médecin de l'état-civil, M. Martin vint examiner le mort et ne crut pas devoir délivrer le permis d'inhumer sans faire toutes ses réserves.

En conséquence, la mairie adressa un rapport à M. le procureur de la République à Lille.

M. Delalé, juge d'instruction, chargé aussitôt de cette affaire adressa en retour une réquisition à l'effet de faire transporter le cadavre de M. Brouckaert à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Lille, aux fins d'autopsie.

Déjà la famille avait fixé la date des obsèques qui devaient avoir lieu aujourd'hui mardi lorsqu'elle apprit les ordres donnés par le parquet.

Le transport du corps devait s'effectuer hier après-midi, il ne se fit pas sans mal. Le service des pompes funèbres ne possédait pas de voiture à cet usage. Un charretier réquisitionné fut commis en le penser, refusé par la famille. Finalement un fourgon des Pompes funèbres de Lille fut envoyé à Lambersart après de très longs pourparlers et la levée du corps se fit à huit heures du soir.

A cette heure l'important rassemblement qui avait stationné durant toute l'après-midi devant la maison du mort était encore accru par des groupes d'ouvriers, commentant la fin de M. Brouckaert.

Un service d'ordre dut être organisé dans la rue par la gendarmerie.

L'autopsie du cadavre aura lieu sans aucun doute, ce matin, par les soins de M. Duthilleul, médecin-légiste, connus à cet effet.

A NIEPPE

Où est le curé?

UNE ETRANGE DISPARITION

Les cléricaux du cru sont en émoi ; tout le clan des dévotes est en proie à des transes cruelles. Un grand malheur vient de s'abattre, comme un coup de foudre, sur la paroisse alarmée. Depuis samedi, M. le curé, l'authentique curé de Nieppe est disparu subitement, sans laisser d'adresse. On le recherche partout et toutes les démarches restent infructueuses : on fouille l'horizon d'un regard anxieux et, comme sœur Anne, on ne voit rien venir. Qu'est devenu M. le curé ? Est-il tombé, en quelque coin ignoré, sous une main meurtrière ? Las de la vie et en proie à des chagrins rongeurs, a-t-il imité le geste libérateur de son collègue d'Equihen ? Ou plutôt, subissant l'influence excitante des premières chaleurs s'est-il envolé, vers quelque nid discret, comme un tourtereau au cœur tendre, en compagnie d'une douce et roucoulante tourterelle ? Autant de points d'interrogation qui se dressent dans le noir sillage de la soutane éclipsée. Parmi les parpaillots et les affreux libres-penseurs on ne s'aborde plus, à Nieppe que par cette question goguenarde et pleine de sous-entendus : « As-tu vu le curé ? » De même, il y a quelques jours on se demandait, avec un sourire ironique : « Avez-vous vu la Comète ? » La queue largement étoffée et traînée de la soutane au curé reste aussi invisible à l'œil nu que celle de l'astre errant de Halley.

Dimanche les fidèles ont été privés, faute d'acteur, du saint sacrifice de la messe. S'imagine-t-on pareille diète ? C'est l'abomination de la désolation.

Les dévotes de l'endroit ont commencé par une neuvaine à Saint-Antoine de Padoue, préposé, comme on le sait, à la recherche des objets perdus, de toute dimension, de toute nature et dont le flair est supérieur encore à celui de l'artilleur Mercier. Leurs prières seront-elles exaucées et grâce au flic céleste le pasteur disparu va-t-il revenir au bercail où l'attend le troupeau bêlant des cagots et des dévotes ?

Nous le souhaitons pour leur tranquillité d'esprit et le bon renom de la religion car la nécessité d'un nouveau scandale clérical ne se fait vraiment pas sentir : ils sont trop et la rubrique en devient banale. C'est plus copieux que la multiplication des pains.

A PALLUEL

Quatre ouvriers foudroyés

L'UN D'EUX EST TUE SUR LE COUP. — LES AUTRES SONT SERIEUSEMENT BLESSES

Samedi soir, un orage d'une violence extrême s'était abattu sur la commune. Le vent et la pluie faisaient rage, puis le tonnerre se mit à gronder, et les éclairs se succédaient sans interruption.

Pour se préserver, quatre ouvriers se mirent à l'abri près de l'écluse du canal du Nord. Ce fut une fatalité. La foudre les atteignit et l'un d'eux, Désiré Foulon, 60 ans, d'Oisy-le-Verger, fut tué sur le coup; les autres ont été grièvement blessés.

A LABOURSE

Un galibot tué aux mines de Nœux

La fosse numéro 6 des mines de Nœux vient d'être le théâtre d'un affreux accident.

Un galibot, le jeune Delmaire, âgé de 15 ans, a été tué en tombant de l'étage 306 à l'étage 357.

Les ouvriers, témoins de l'accident, s'étaient portés en hâte à son secours, mais quand ils le relevèrent, le pauvre enfant ne donnait plus signe de vie. Il était mort sur le coup.

La douleur des parents est navrante.

A DUNKERQUE

UN AVIATEUR fait une chute de 20 mètres

M. Edouard Six a été hier victime d'un grave accident.

Il procédait avec son frère à des essais sur leur biplan « Double Six », et venait de s'asseoir entre les ailes du planeur. Remorqué par un auto, l'appareil s'élevait avec rapidité. Deux aides tenaient les cordes qui empêchaient le biplan de trop s'élever ou de s'abaisser trop violemment.

Soudain, par suite d'un remous, la corde de gauche cassa net et aussitôt, avant qu'on ait eu le temps de lâcher l'autre amarre, le biplan capotait et M. Six, abandonnant son siège, était précipité d'une hauteur de 20 mètres sur le sol.

On le releva sans connaissance et on lui prodigua des soins empressés en attendant l'arrivée d'un médecin. M. le docteur Bourlange, en même temps que M. le docteur Gathaels, de Rosendael, accoururent bientôt et constatèrent que l'aviateur avait le nez cassé et le doigt majeur gauche fracturé à la naissance de la main. M. Six avait, en outre, de multiples contusions sur le cor, s et au visage; les yeux et les lèvres étaient tuméfiés. Son état cependant n'est pas très grave.

Tony en Cassation

Le boxeur espion trouve excessive l'augmentation de sa peine

Tony, le boxeur espion dont la condamnation à un an de prison et 50 francs d'amende à lui infligée par le tribunal correctionnel de Lille, vient d'être portée à 18 mois de prison et 100 francs d'amende par la Cour d'appel de Douai, n'est pas content de son sort.

Sur le conseil de son défenseur, Me Tellier, il a signé un pourvoi en cassation.

Le boxeur qui, actuellement a presque trois mois de prison à son actif peut s'attendre, étant données les formalités juridiques et les prochaines vacances de la Cour, à ne voir apprécier son jugement que d'ici quelque temps.

Chronique électorale

Dans l'arrondissement de Douai

Nous sommes en plains tâtonnements quant à la position que les partis politiques prendront lors des élections du 24 juillet prochain.

Dans le canton Sud, M. Havez, sénateur, conseiller d'arrondissement sortant, battu, M. Carlier, son ancien ami politique se représenterait mais il refuse d'être sur la même liste que M. le sénateur.

Les socialistes auront leurs candidats et le succès peut être escompté.

Dans le canton Ouest MM. Wast et Grammont ne se représenteraient plus.

Le Parti socialiste présentera deux candidats qui seront élus.

Dans le canton Nord, M. Wilmot se représenterait, les libéraux qui sont en force dans ce canton présenteraient un candidat.

Les sections du Parti socialiste auront aussi leur candidat et ils escomptent gagner ce siège.

On sait que M. Wilmot a été élu deux fois grâce aux voix socialistes.

Les candidats socialistes dans le canton de Bailleul-Nord-Est

On nous écrit :

Les sections du Parti socialiste (S. F. I. O.) faisant partie du canton de Bailleul-Nord-Est se sont réunies en congrès à Pont-de-Nieppe, salle du « Voltigeur » dimanche 5 juin pour désigner deux candidats aux élections cantonales prochaines (Conseil d'arrondissement).

Le Congrès était présidé par le citoyen Gauquié, délégué du Comité fédéral.

A l'unanimité, les citoyens Augustin Vanderschooten et Emile Cambié, tous deux conseillers municipaux de la ville de Nieppe ont été désignés pour porter le drapeau du Parti socialiste à cette élection.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Canton de Carvin

Le Congrès du parti socialiste tenu à Hénin-Liétard désigne le citoyen Sorriaux comme candidat au Conseil général

Le congrès des sections du Parti socialiste unifié du canton de Carvin s'est réuni dimanche dernier salle Cresson, à Hénin-Liétard sous la présidence du citoyen Ferrand, secrétaire de la Fédération du Pas-de-Calais. Etaient représentées les sections de Carvin, Courrières Hénin-Liétard, Montigny-en-Gohelle, Dourges, Oignies et Leforest, soit au total 27 délégués.

Le citoyen Ferrand expose les raisons qui ont motivé la convocation de ce congrès.

La candidature du citoyen Sorriaux Uriane est ensuite mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

L'assemblée désigne pour faire partie du comité électoral les citoyens Berton Charles, Destombe, Déboutez, Damiens, Alex. Lekiefs Edmond, Carpentier Emmanuel, Pantigny, Dhainaut et Cailleret.

Le comité se réunira mardi à 4 heures du soir à Hénin-Liétard, salle Cresson, pour prendre diverses dispositions en vue des élections.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La manifestation Ferrer aux Assises

L'AFFAIRE DES COUPS DE REVOLVER. — DE LA TORRE ET PETIT DEVANT LE JURY DE LA SEINE.

Paris, 6 juin. — Lundi s'est ouvert devant les assises de la Seine le procès de Petit et de Laborre, arrêtés au cours de la manifestation du 13 octobre devant l'ambassade d'Espagne. On se rappelle que l'agent Dufresne fut tué pendant la bagarre.

La manifestation improvisée tardivement fut imposante et des milliers de citoyens vinrent protester contre l'exécution de Ferrer.

C'est au moment où une colonne de manifestants conduite par la rédaction de la « Guerre Sociale » débouchait, que la police chargea.

Des coups de revolver éclatèrent non loin d'un groupe formé par M. Lépine et son état-major.

Le secrétaire du Syndicat des tisseurs de la Seine M. Martin déchargea en l'air le revolver qu'il portait pour se protéger contre les apaches.

Les agents qui l'appréhendèrent aussitôt affirmèrent qu'il avait tiré non pas en l'air mais dans la direction du chef de police.

Le deuxième accusé, M. de la Torre, citoyen espagnol, est employé de commerce à Paris. Il n'a aucune relation dans les milieux anarchistes. Il est accusé d'avoir tiré un coup de revolver à bout portant sur le préfet de police.

De la Torre, qui n'a jamais été condamné et qui prétend n'avoir pas tiré, et Petit qui avoue seulement avoir tiré en l'air, comparaissent devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Fabry, pour tentative d'homicide volontaire sur des personnes non déterminées.

Les accusés sont assistés de Maîtres Albert Willm, député de la Seine, et Ernest Lafon.

M. Favocat général Servin occupe le siège du ministère public.

Les accusés sont très correctement vêtus ; de la Torre est assez gros et très brun. Petit, plus mince, est blond, avec de longues moustaches.

A signaler parmi la liste des témoins à décharge : Jaurès, Sembat, Dejeante, Vaillant, Alexandre Blanc, Varenne, députés et anciens députés.

Parmi les témoins à charge : M. Touny, directeur de la police municipale ; M. Nortet, commissaire divisionnaire, et M. le préfet de police Lépine.

Ce dernier n'est convoqué que pour quatre heures ; à cette heure-là, en exécution d'un décret impérial de 1810 un huissier audencier ira le chercher à la porte du Palais de Justice. Sa déposition terminée, M. Lépine prendra place dans un fauteuil spécial.

L'interrogatoire

MANUEL DE LA TORRE AFFIRME N'AVOIR PAS TIRE

Manuel de la Torre, qui est interrogé le premier déclare n'avoir connu l'organisation de la manifestation projetée que le 13 octobre, par des journaux du soir qu'il acheta à sa sortie de la maison où il travaille. Il résolut aussitôt de s'y rendre afin de protester contre l'exécution de son compatriote.

Le président. — Ce sentiment peut s'expliquer ; mais vouloir manifester devant l'ambassade d'Espagne était un choix inopportun, et il était du devoir du gouvernement de s'opposer à ce que des troubles aient lieu devant la résidence du représentant d'une nation amie. Bref, vous vous rendez à cette manifestation. N'avez-vous pas acheté un revolver avant de vous y rendre ?

R. Non.

D. Cependant, un revolver a été trouvé à vos pieds, avec votre canne, après qu'un coup de feu eût été tiré sur M. Lépine, et au moment où des agents, qui affirment vous avoir vu tirer, vous ont arrêté.

R. Le revolver dont vous parlez n'a été retrouvé que longtemps après le coup de feu tiré sur M. Lépine, et il ne m'a jamais appartenu.

D. Cependant, l'employé de M. Lefèvre, armurier, rue Saint-Lazare, qui a vendu ce revolver, affirme que c'est bien vous qui, le 13, dans la soirée, le lui avez acheté.

R. Cet employé se trompe. Il me prend pour un autre. Je puis avoir un sosie.

D. Trois coups de feu ont été tirés sur le groupe formé par le préfet de police et ses collaborateurs. Les avez-vous entendus ?

R. Je n'en ai entendu qu'un seul.

D. C'est par le second que le préfet de police a failli être atteint, et c'est ce second coup qu'un gardien de la paix affirme vous avoir vu tirer.

R. L'agent se trompe.

D. Pourquoi, si vous n'étiez pas coupable, avoir opposé aux agents une telle résistance qu'on dut vous conduire en voiture au bureau de police ?

R. J'ai résisté instinctivement, et si j'ai frappé, c'est que j'étais frappé moi-même.

D. Le lendemain de votre arrestation, n'avez-vous pas eu connaissance d'une démarche faite auprès de l'armurier Lefèvre ?

R. Non.

D. M. Lefèvre déclare qu'à deux reprises une femme lui téléphona et lui demanda de ne pas reconnaître la personne, qui la veille, lui avait acheté un revolver, si une confrontation avait lieu entre lui et cette personne ?

R. J'ai toujours ignoré cette démarche.

MICHEL DECLARE AVOIR TIRE EN L'AIR

Le président Fabry procède à l'interrogatoire de l'ouvrier tisseur Michel Petit, trouvé porteur au moment de son arrestation d'un revolver dont une cartouche avait été tirée.

J'avais toujours ce revolver sur moi, déclare Petit. Je suis domicilié à Puteaux et rentre très tard. Il est bon d'être prêt à se défendre.

D. Vous reconnaissez avoir fait, au cours de la manifestation, usage de votre arme ?

R. En y allant, je ne pensais certainement pas que je pourrais m'en servir.

D. Je veux bien ne pas en douter, mais vous auriez sagement agi en le laissant chez vous. Il arrive trop souvent en effet qu'une personne inoffensive mêlée à une manifestation, excitée par la foule, se livre, si elle est armée, à des actes qu'elle ne cessera plus tard de regretter ! En somme, vous reconnaissez que c'est vous qui avez tiré le coup de feu qui effleura M. Guichard, commissaire de police ?

R. Je reconnais avoir tiré un coup de revolver, mais j'affirme que j'ai tiré en l'air !

D. Mais pourquoi ce coup de revolver ?

R. Ce fut un geste mécanique. J'étais sous l'influence des événements qui se déroulaient. J'ai eu un geste inutile, que je regrette.

Les témoins

Les témoins sont ensuite entendus.

M. GUICHARD affirme avoir vu Petit faire feu dans la direction du groupe où il se trouvait avec M. Lépine.

Le président. — Petit déclare avoir tiré en l'air.

R. Non. Je l'ai vu le bras tendu dans notre direction. S'il avait tiré en l'air, je ne l'aurais pas fait arrêter pour une semblable manifestation.

D. Résista-t-il lorsqu'il fut arrêté ?

R. Je ne puis dire qu'une chose, c'est qu'il ne me fit à moi aucune résistance.

D. Il a été frappé, contusionné...

R. Peut-être par des contre-manifestants. J'ajoute que s'il avait été frappé par des agents, je le comprendrais, car les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions alors étaient graves.

Me Willm, défenseur de de La Torre. — Les violences peuvent s'expliquer dans l'ardeur de la bataille. Elles sont lâches quand elles sont dirigées contre un homme sans défense et Petit était arrêté quand il fut frappé.

MM. Noriot et Touny sont ensuite entendus, et l'audience est suspendue.

M. LEPINE DEPOSE

A quatre heures, conformément au protocole réglé par la loi pour des cas semblables, le doyen des huissiers audienciers, M. Doré, est allé chercher M. Lépine à la grille du boulevard du Palais et l'a amené à la salle d'audience. Le préfet de police a fait la déposition suivante :

— Vers neuf heures et demie, au coin de l'avenue de Villiers et du boulevard de Courcelles, je remarquai parmi les manifestants une catégorie d'individus à mine suspecte, que je crus calmer en les haranguant. Mais ils tirèrent plusieurs coups de revolver. L'un d'eux m'effleura la joue et je constatai quelques gouttes de sang.

Le président. — Vous avez vu la mort de très près ?

— Je n'ai pas pu la voir, répond en souriant M. Lépine : j'étais trop aveuglé.

Le préfet de police a été reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Vaillant, député d'un ton tranquille, juge sévèrement la brutalité de la police, qui n'a son égale qu'en Russie et qui constitue un péril pour le public.

Jaurès, député, affirme que jamais il n'a été dans la pensée des organisateurs de la manifestation du 13 octobre de provoquer la moindre violence.

Malheureusement on s'est heurté à la brutalité de la police.

J'ai constaté bien souvent, ajoute Jaurès, que dans des manifestations, la police apporte une brutalité qui laisse certainement derrière elle une implacable rancune et des germes de représailles. Aussi, bien souvent, les violences des manifestants ne sont que des représailles.

Enfin, plusieurs témoins viennent faire un éloge impressionnant de de la Torre.

L'audience est renvoyée à aujourd'hui. A noter qu'il a été à plusieurs reprises fait vaguement allusion à la mort de l'agent Dufresne, encore qu'elle fût complètement étrangère aux faits actuels, puisqu'elle s'est produite au moins une heure plus tard.

Les tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS 1893

Le numéro 263884 gagne 200.000 francs.
Le numéro 81805 gagne 50.000 francs.
Les numéros 493005 390657 154790 170022 gagnent chacun 10.000 francs.
Les numéros 35018 97095 554309 676708 gagnent chacun 5.000 francs.
40 numéros sont remboursés à 1.000 fr.
1.227 numéros sont remboursés au pair.

CREDIT FONCIER

Communales 1879

Le numéro 728807 gagne 100.000 francs.
Le numéro 829974 gagne 25.000 francs.
Les numéros 526651 718702 301083 718133 931875 340249 gagnent chacun 5.000 francs.
45 numéros gagnent chacun 1.000 francs

Communales 1880

Le numéro 46457 gagne 100.000 francs.
Le numéro 305785 gagne 25.000 francs.
Les numéros 773255 859810 405342 851554 524267 234409 gagnent chacun 5.000 francs.
45 numéros gagnent chacun 5.000 francs

Communales 1891

Le numéro 824314 gagne 100.000 francs.
Le numéro 719791 gagne 10.000 francs.
Le numéro 860720 gagne 5.000 francs.
20 numéros gagnent chacun 1.000 francs

Communales 1899

Le numéro 317625 gagne 150.000 francs
Le numéro 40155 gagne 5.000 francs.
20 numéros gagnent chacun 1.000 francs

Foncières 1909

Le numéro 91202 gagne 100.000 francs.
Le numéro 15585 gagne 10.000 francs.
Les numéros 1322864 2179 578089 70636 866533 625264 900918 432616 108989 566834 gagnent chacun 1.000 francs.
60 numéros gagnent chacun 500 francs

LES ORAGES

Le Puy, 6 juin. — Un violent orage s'est abattu samedi sur la région du Mezenc.

A Freycinet-la-Cuche, la foudre est tombée sur un troupeau composé de vingt vaches, dont douze ont été tuées. Le pâtre n'a eu aucun mal.

Deux bergères ont été renversées, mais elles n'ont pas été blessées.

Le groupe Républicain-Socialiste

Le groupe socialiste indépendant qui s'est constitué sous le nom de Groupe Républicain Socialiste, a nommé la délégation exécutive qui sera composée de MM. Augagneur, Paul Boncour, Borel, Painlevé et Viellette.

M. Paul Boncour a été désigné comme candidat du groupe au secrétariat de la Chambre. La déclaration constitutive du groupe a été ensuite approuvée. Cette déclaration commence par l'affirmation que le groupe a pour but la collaboration de tous en vue d'une politique de réalisation sociale.

Le groupe reste ouvert à la fois aux socialistes qui attendent de l'action légale, le succès de leurs conceptions et aux radicaux socialistes qui entendent maintenir leur programme social.

Il forme l'union des socialistes et des républicains s'efforçant de dégager ce qu'il y a de commun et d'immédiatement réalisable dans le programme respectif de ces deux partis. Il s'est constitué sur le principe suivant : Que les réformes ne doivent cependant être considérées que comme une étape d'un ordre social où le travail aura conquis l'intégralité de ses droits.

Le renflouement du "Pluviôse"

Le beau temps est revenu. — Les travaux de sauvetage pourront peut-être reprendre ce matin.

(De notre envoyé spécial)

Calais, 6 juin. — Voici la note officielle communiquée par le vice-amiral Bellue, ce soir à 6 heures.

Le temps a meilleur aspect, la brise est tombée, mais la houle est aussi creuse que ce matin. A la marée basse de ce soir, aucune partie du sous-marin n'était visible. Toutes les bouées étaient à leur place, on put penser que l'inclinaison du sous-marin a augmenté.

Le cadavre du capot

L'état de la mer n'a pu encore permettre aujourd'hui le sauvetage du cadavre de l'infortuné matelot enfermé dans le capot du « Pluviôse ». Voici à son sujet quelques « on dit » que nous ne donnons que sous toutes réserves. On disait ce matin qu'on avait pu approcher suffisamment pour apercevoir à l'intérieur par les hublots vitrés un cadavre presque nu qui aurait même été reconnu comme étant celui du quartier maître mécanicien Jean-Joseph Roulin, né en 1887, à Chalon, en Corrèze. Ce matelot, qui avait échappé à la catastrophe du « Farfadet », à Bizerte, s'est embarqué dans le sous-marin une demi-heure avant la fatale plongée.

Selon certains, il aurait déclaré à ses amis que si jamais un accident arrivait au « Pluviose », c'est dans le kiosque qu'il se réfugierait, ayant plus de chance de ne pas être noyé, cette part de la coque formant cloche et l'eau ne pouvant y monter. Le malheureux aurait donc pu échapper à l'asphyxie par immersion pour périr par asphyxie résultant du manque d'oxygène dans l'air ambiant.

La boîte aux médicaments du "Pluviôse" échoue sur la plage de Sangatte

On a retrouvé ce matin, sur la plage de Sangatte, près de Calais, la boîte aux médicaments du « Pluviôse » qui aurait sans doute pu s'échapper du submersible par la trouée qui fut faite par le « Pas-de-Calais ». Cette boîte a été remise aussitôt par les soins de la Municipalité de Sangatte, à l'Administration maritime de Calais.

Arrivée de gendarmes

Une centaine de gendarmes de la région doivent arriver demain. Ils seront logés par billets de logement et devront rester ici jusqu'aux funérailles des victimes.

Une décision de la Municipalité de Calais

La Municipalité de Calais qui s'est réunie hier soir en séance extraordinaire, a voté des condoléances émues à l'adresse des familles de la catastrophe du « Pluviôse ». Une magnifique couronne sera envoyée au nom de la Municipalité de Calais aux obsèques des victimes. Pour les frais des funérailles, toute latitude a été donnée par le Conseil à l'Administration municipale afin de faire très dignement les choses.

La nuit

Le beau temps est revenu dans la soirée. La nuit, le « Bouvines » allume son projecteur qui darde sur la « Girafe » son large regard. Il y a à la plage grande affluence une foule qui profite de la soirée à peine rafraîchie par la brise pour venir contempler le spectacle d'ailleurs peu intéressant de la mer sur laquelle se trouve l'épave.

Le vent est revenu au peu au Nord. On espère pour demain une direction de brise plus propice aux travaux de renflouement. L'amiral Bellue a demandé qu'on le réveille à 4 heures du matin. C'est bon signe.

ALEX WILL.

Un peintre tue sa maîtresse et se suicide près de son cadavre

Marseille, 6 juin. — Ce soir, à six heures, on a trouvé dans une chambre d'hôtel de l'avenue Viplette le cadavre du nommé Edi-Levé, 48 ans, peintre, réputé comme anarchiste, récemment expulsé, ayant à ses côtés le cadavre de sa maîtresse, Marie Guargilo, piqueuse de bottines, âgée de 23 ans. Edi-Keva avait tué sa maîtresse d'un coup de revolver à la tempe, puis il s'était suicidé.

La cause de ce drame est d'ordre passionnel.

Briand reçoit M. Trépont

Paris, 6 juin. — Le Président du Conseil a reçu ce soir M. Trépont, préfet du Pas-de-Calais.

Le général André candidat au Sénat

Dijon, 6 juin. — Le Congrès des délégués sénatoriaux de la Côte-d'Or s'est réuni hier à Dijon pour désigner le successeur de M. Ricard.

Le scrutin a donné les résultats suivants : Général André, 210 voix; Docteur Tainturier, président du Conseil Général, 100 voix; Moussot, inspecteur des services sanitaires, 39 voix.

Le général André sera seul candidat radical.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A Saint-Jans-Cappel

Une femme noyée

Une femme de 66 ans, Mme Camerlinck s'est noyée dans une mare attenante à son habitation, lundi matin, vers 3 heures. On croit se trouver en présence d'un suicide.

Son mari est malade depuis longtemps déjà et soigné par une sœur noire.

La mort tragique de cette vieille femme a soulevé dans le village une vive émotion et les commentaires vont leur train.